

## PAYS DU NEUBOURG COMMUNAUTE DE COMMUNES

### BUREAU COMMUNAUTAIRE du 24 novembre 2025 Extrait des délibérations n° 3

Date de convocation : 18 novembre 2025.

Les membres du bureau communautaire dûment convoqués, ayant délégation du conseil communautaire, se sont réunis le 24 novembre 2025 à 19 h, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEGENDRE, salle polyvalente de CRESTOT.

Secrétaire de séance : Alain DEBUS

Membres en exercice : 20

Présents : 16

Pouvoir(s) : 1

Présent(e)s :

Mesdames Laurance BUSSIÈRE - Claire CARRERE-GODEBOUT - Françoise MAILLARD - Laurence DUVAL - Martine SAINT-LAURENT

Messieurs Hugues BOURGAULT - Bertrand CARPENTIER - Arnaud CHEUX - Alain DEBUS - Benoît HENNART - Jean-Paul LEGENDRE - Joël LELARGE - Gérard PLESSIS - Jean-Charles PARIS - Laurent VALLEE - Roger WALLART

Excusé(e)s : Mesdames Marie-Noëlle CHEVALIER - Isabelle VAUQUELIN -

Absent(e)s : Monsieur Marc ROMET - Madame Hélène LEROY -

### COMPETENCE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

#### Objet : Partenariat Initiative Eure

Rapporteur : Jean-Charles PARIS

#### Rapport de présentation :

L'Association Initiative Eure est membre du réseau Initiative France. Elle a pour objet, dans le respect des dispositions légales, de déceler et de favoriser l'initiative créatrice d'emplois, d'activités, de biens ou services nouveaux par l'appui à la création, à la reprise ou au développement des PME ou TPE.

Ses missions sont l'accompagnement et le financement des porteurs d'un projet de création, reprise ou développement d'entreprise. Ce financement peut se faire par la mobilisation d'un prêt sans intérêt, ni garantie sur les fonds propres de l'association, ou par la mobilisation de solutions de financement par d'autres partenaires, comme le dispositif « coup de pouce » de la région Normandie. Initiative Eure fait partie des structures labellisées dans le nouveau dispositif régional « Ici Je Monte Ma Boîte ».

Initiative Eure réalise une action d'accompagnement et de financement, des créateurs et repreneurs d'entreprises du pays du Neubourg, à travers notamment des permanences organisées, 1 jour par mois à la communauté de communes. Sur le 1<sup>er</sup> semestre 2025, 14 porteurs de projets ont été reçus et 1 entreprise a bénéficié d'un prêt d'honneur d'un total de 15.000 euros, permettant le maintien de 3 emplois sur le territoire.

Afin de poursuivre les relations entre Initiative Eure et la communauté de communes, en vue de favoriser le développement économique du pays du Neubourg, il est donc proposé de verser une participation financière annuelle, à Initiative Eure selon les modalités décrites dans la convention ici annexée, soit 450 euros + 0,23 euros par habitant (5.633,51 euros pour une population totale de 22.537 habitants selon les dernières données de l'INSEE).

La commission développement économique, a rendu un avis positif, quant à la poursuite du partenariat, au financement de l'association et à la signature de la convention dédiée (cf. annexe).

#### Projet de délibération :

Vu les statuts de la communauté de communes du pays du Neubourg,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur une nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5214-16,

Vu la délibération n°17, en date du 08 juin 2020, portant délégation de pouvoir du conseil communautaire au profit du bureau, notamment en matière d'attribution de subventions jusqu'à 6.000 euros par demandeur, par an et de prendre toute décision nécessaire à leur règlement, et ceci dans la limite des crédits inscrits,

Vu l'avis favorable de la commission développement économique en date du 6 novembre 2025,

Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu l'exposé du vice-président, le bureau communautaire, après en avoir délibéré :

- Approuve le rapport de présentation ci-dessus,
- Décide de poursuivre le partenariat avec Initiative Eure,
- Décide de signer la convention dédiée ci-annexée et de verser une subvention sous forme d'une participation annuelle de 450 euros et 0,23 euros par habitant du territoire communautaire, soit une participation d'un montant

- total de 5.633,51 euros pour l'année 2026, au profit de l'association Initiati<sup>ve</sup> 27000 Evreux sont le numéro de SIRET est 453 669 913 00056,
- Autorise le président à signer tout acte nécessaire à l'application de cette délibération,
  - Dit que les dépenses sont inscrites au budget général 2026– article 65748.

**Adoptée à l'unanimité**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.  
Pour extrait conforme.

**Le Secrétaire de séance,**  
**Alain DEBUS**



**Le Président,**  
**Jean-Paul LEGENDRE**

